



## Besoin d'aide pour un licenciement

Par **jeremie76**, le **17/11/2010** à **14:11**

Bonjour,

Je devrais d'ici peu recevoir ma lettre de convocation pour un entretien préalable au licenciement. Je suis commercial dans une société vendant des produits à énergie renouvelable depuis maintenant 1 an.

J'ai plusieurs choses à reprocher à mon entreprise, et j'aimerais savoir si ce sont des motifs valables :

- je travaille tous les samedis depuis 1 an alors que cela ne figure pas dans mon contrat de travail
- j'ai signé un avenant à mon contrat en juin, ce qui a eu pour effet de modifier mon ancienneté et mon statut professionnel sur mes fiches de paies
- quid du repos compensateur ? sachant qu'il apparait des heures supplémentaires sur mon bulletin de salaire
- quid de ma prime de licenciement au vu de mon ancienneté d'un an

Voilà, je voulais savoir si c'était suffisant pour éventuellement demander une conciliation.

Je vous remercie pour votre aide.

Par **DSO**, le **17/11/2010** à **15:26**

Bonjour,

1- Ce que vous pouvez éventuellement reprocher à votre employeur n'a aucune incidence sur la motivation de votre licenciement.

2- Les jours de travail figurent-ils sur votre contrat de travail ?

3- Un avenant à un contrat de travail ne peut avoir pour effet de modifier l'ancienneté du salarié.

4. Soit les heures supplémentaires sont payées, soit elles donnent droit à un repos compensateurs, mais pas les 2, sauf lorsqu'elles dépassent le contingent annuel autorisé.

5- le montant de l'indemnité légale de licenciement est de 1/5ème de mois par année d'ancienneté (sauf dispositions conventionnelles plus favorables).

Cdt,  
DSO